

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1259

présenté par
M. Ben Cheikh, rapporteur

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	9 000 000	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	9 000 000
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	9 000 000	9 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement souhaite renforcer les contributions volontaires de la France aux organisations internationales dont elle est membre en transférant 9 millions d'euros de l'action 04 *Enseignement supérieur et recherche* du programme 185 *Diplomatie culturelle et d'influence* vers l'action 04 *Contributions internationales* du programme 105 *Action de la France en Europe et dans le monde*.

Ces contributions sont particulièrement stratégiques pour notre pays dans un contexte de compétition d'influence entre États membres, comme l'a récemment souligné un rapport d'information de la commission des finances du Sénat sur les contributions de la France aux

organisations internationales (Vincent Delahaye et Rémi Féraud, janvier 2022), et de recul de la part de la France dans le PIB mondial sur laquelle sont souvent indexées les contributions obligatoires.

La France est le 7^e contributeur mondial mais le 9^e en ne prenant en compte que les contributions volontaires et l'ont peut craindre que notre pays sorte du classement des 10 premiers pays et que sa position relative aille en se dégradant dans les années à venir pour les raisons évoquées ci-avant.

Ces participations financières permettent de renforcer l'action de la France dans les domaines du maintien de la paix et du renforcement de la sécurité internationale ainsi que de conforter la présence et l'influence de notre pays dans les organisations internationales.

Il est proposé de renforcer la dotation de 9 millions d'euros dans le PLF. Ce montant doit également permettre d'accroître l'effort global de recrutement de nouveaux jeunes experts associés, dispositif déterminant de l'influence française.

Il convient de rappeler que l'ensemble de ces programmes sont jugés comme sous-dotés par le rapporteur, et qu'il conviendrait plutôt de procéder à une augmentation des crédits des différents programmes de cette mission.